



## 350 arbres pour le 350<sup>e</sup> de Rivière-du-Loup

**Rivière-du-Loup, le 18 mai 2023** – La Ville de Rivière-du-Loup prolonge au 29 mai la date limite pour bénéficier de son programme incitatif à la plantation d'arbres, qui défraie les premiers 90 \$ d'une essence admissible. En cette année du 350<sup>e</sup> anniversaire, jusqu'à 350 nouveaux arbres pourront ainsi prendre racine dans les quartiers.

La mesure s'inscrit dans la *Politique de l'arbre* et entend favoriser la présence d'un couvert forestier diversifié et vigoureux sur le territoire. Qualité de l'air, atténuation du bruit, réduction du vent, lutte aux îlots de chaleur, attractivité, augmentation de la valeur foncière... Les impacts de la présence d'arbres sont nombreux.

Pour bénéficier de l'incitatif, les citoyens doivent simplement se présenter à l'un des centres horticoles locaux participants, Botanix Rivière-du-Loup et Centre jardin Rivière-du-Loup. Ils pourront y réserver un arbre parmi la vingtaine d'essences disponibles puis payer la valeur excédentaire de la variété choisie. La liste comprend notamment des érables, chênes, tilleuls, sorbiers, lilas, ormes et pommiers. Ils atteindront tous au moins 7 mètres de hauteur à maturité, ce qui en fait un choix idéal en cour avant.

Les citoyens pourront également sélectionner leur semaine de livraison préférée, d'ici le 8 juin. Le terrain devra alors être prêt à recevoir l'arbre, pour s'assurer de rapidement mettre ses racines en terre. Les citoyens sont d'ici là invités à visionner une capsule réalisée avec le concours de la Société d'horticulture de Rivière-du-Loup, qui explique les différentes étapes à respecter pour bien planter un arbre et maximiser ses chances de grandir en santé : [VilleRDL.ca/MonArbre](http://VilleRDL.ca/MonArbre) .

Marianne Gagnon, conseillère en développement durable, souligne : « La *Politique de l'arbre* entend intervenir sur différents constats, alors que la canopée est en diminution progressive sur le territoire. On note également une certaine méconnaissance

...2



des arbres – à quel endroit les planter, de quelle façon, comment bien les entretenir, etc. Le programme incitatif ne se résume donc pas au rabais, il entend aussi mieux informer et outiller les citoyens, par le contact avec les horticulteurs professionnels et en mettant à leur disposition de l'information. »

Les citoyens sont invités à visiter le [VilleRDL.ca/MonArbre](http://VilleRDL.ca/MonArbre) pour tous les détails du programme incitatif, dont la liste des essences, variable d'un centre horticole à l'autre. Ils y trouveront également plusieurs documents informatifs.

– 30 –

Source : Karine Plourde, conseillère  
Service des communications  
418 867-6611

